



## Préambule au Rapport Moral 2020

*Avec le recul, notre dernière Assemblée Générale fut à « haut risques » !*

*Fort heureusement le comportement responsable de tous a permis de partager un moment si attendu de nous tous ... avant que les dispositions sanitaires nous donnent la possibilité de nous recentrer sur notre hobby, dans nos shacks respectifs.*

*Il n'en sera pas de même cette année, mais le législateur a prévu dans l'ordonnance n°2020-1497 que les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration, puissent être dématérialisés.*

***Une AG dématérialisée ... rien de plus simple !***

*Tous les rapports sont disponibles sur le site internet ARPA le 28 février 2021*

*Les adhérents votent par mail avant le 21 mars 2021*

*Les adhérents « non internet » sont joints par courrier.*



\*\*\*\*\*

## Rapport Moral 2020

\*\*\*\*\*

### Quatre déplacements bénévoles

sur le site des relais à La Pierre Saint Martin.

#### 1. 12 mai 2020

- Remise en fonction des alimentations et de l'ensemble des équipements VHF, UHF et Balise VHF, sous l'œil bienveillant de la Gendarmerie locale surveillant la frontière.
- Installer et tester un disjoncteur à réarmement automatique.
- Rassembler et identifier les modules décrits dans le dossier technique en cours.
- Lever le doute pesant sur la « surdité » du récepteur UHF. La ligne de réception en est la cause mais la remise en service des alimentations est prioritaire.

#### 2. 22 juin 2020

- Prise de mesure, gabarit et possibilités d'adosser la fixation du pylône « balise » au mur ouest du shack des relais.  
Connexion provisoire de la réception UHF sur une Yagi 3 éléments de secours du pylône « Balise ». Plus basse et direction Nord, la réception est dégradée, jusqu'au remplacement de l'antenne réception du RU13r sur le pylône réception. Les écouters aquitains constatent une perte de 10dB en réception du relais UHF RU13r.

#### 3. 30 juin 2020

- Recherche de la panne réduisant l'émission de 10dB depuis le 22 juin résultant d'une inversion des coaxiaux d'antenne RX/TX.
- Démontage de l'antenne RX UHF. Constat au sol de la dégradation de l'embase. Montage d'une antenne 4 éléments Yagi UHF sur le pylône réception. La couverture en réception observée sur la 3 éléments provisoire conduit à ce choix en permettant d'utiliser l'antenne, autrefois montée en émission.
- Séparation physique des lignes d'alimentation des différents relais.
- Installation d'un compteur divisionnaire et d'un disjoncteur différentiel.

#### 4. 27 juillet 2020

- Installation des étriers de maintien du pylône « Balise » de fabrication F6FZS.
- Contrôle de fonctionnement général.

### Rencontre OM

F6FGP a été contraint d'annuler cette rencontre prévue près de Navarenx en raison des dispositions sanitaires.



## Couverture radio Pierre Jacques

Le Comité d'Organisation de la course, a été contraint de renoncer à cette épreuve pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous.

Avec regret, mais soumis aux mêmes règles, notre assistance n'a donc pas été activée.

Pour la même raison, l'ARPA n'a donc pas bénéficié du « Don de 300€ » accordé habituellement. C'est un manque à gagner de poids qui nécessitera de trouver des compensations.

## Relais Croix Rouge Française

Ce relais a été coupé par la rupture totale d'alimentation consécutive à l'orage du 20 avril 2020.

Sa remise en service a mis en évidence une panne de batterie de secours.

Informée, la CRF n'a pas encore procédé à son remplacement. Dans l'attente, l'ARPA a sécurisé le fonctionnement du relais CRF, par l'installation d'une batterie gélifiée.

La CRF s'est acquittée en janvier 2021 de la redevance 2020, à hauteur de 250€, comme prévu dans la convention.

Cette dernière est reconduite tacitement pour 2021.

Suite au décès de notre regretté Michel F4IAT, le matériel CRF a été remis au secrétariat de la Direction Territoriale.

L'ARPA a répondu à la demande de proposition d'une succession aux responsabilités de suivi du relais. Cette décision appartient à la Direction Territoriale des Télécommunications CRF et doit être validé par l'ARPA pour l'accès aux relais.

A noter qu'elle envisage un remplacement de ses équipements vers des technologies plus récentes.

Pour mémoire, le relais CRF est inclus dans l'étude générale assurance, améliorations et conformité aux normes.

## Lettre de l'ARPA

[Une lettre de l'ARPA](#) documentée, a fait état des opérations 2020 pour remplacer « Les Echos de l'ARPA » n'ayant pu être publié en fin d'année

## Sas d'accès au relais par temps de neige :

L'appel à projet n'a pas permis de recueillir avis, conseils ou même projet documenté.

Le « sas » reste une préoccupation pour notre association, conditionnant l'accès hivernal au site, notamment en cas de nécessité absolue. En effet, l'accès hivernal aux « Cabanes d'Ance » n'est pas garanti, au-delà des bâtiments de l'équipement de la station de ski.



## Au cours de l'année 2020 écoulée, le CA s'est réuni 3 fois

- 8 mars 2020 à l'issue de l'AG 2020
- 12 juin 2020 en visioconférence.
- 2 octobre 2020 en visioconférence.

Statutairement, il est prévu 4 Conseils d'Administration par an. Contraintes sanitaires et pannes de réseau Internet, n'ont pas permis la dématérialisation prévue pour honorer cette obligation.

\*\*\*\*\*

### Notez bien sur vos agendas

**Sur ce rapport d'activité 2020, chaque adhérent sera invité à voter par mail avant le 21 mars 2021 au plus tard, date de clôture de l'AG dématérialisée.**

*Merci à vous fidèles adhérents ARPA  
Votre contribution permet de maintenir en état les relais  
de La Pierre Saint Martin, partagés par la communauté radioamateur*

### ARPA - Demande d'adhésion (cotisation 20 €)

*A envoyer au trésorier ARPA : F4HGO Robert PAVIA 13 rue Millet - 64140 LONS*

Nom : ..... Prénom : ..... Indicatif : .....

Adresse : .....  
.....

E-Mail : .....

Tel. fixe ..... et/ou Tel. Mobile : .....

Remarques ou observations:

Date ..... Signature .....

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CA de l'ARPA.*